

# Comment la ville de Saint-Romuald s'est assurée de la protection du patrimoine en préservant son bureau de poste?

Claude Gignac

La ville de Saint-Romuald, sur la rive sud de Québec, s'est assurée de la protection de son patrimoine architectural, en déposant le 14 novembre 1994 un avis de présentation du règlement 453-94 citant monument historique le bâtiment sis au 2172, chemin du Fleuve: le bureau de poste de Saint-Romuald. Cela entraînera également des modifications de zonage.

Voici la description de l'avis de présentation no 941132:

«Le monument historique cité est désigné de la façon suivante:

L'immeuble principal de deux étages en briques, connu et désigné comme étant le bureau de poste, propriété actuellement de la Société canadienne des postes. Cet immeuble est sis au 2172, chemin du Fleuve à Saint-Romuald, sur le lot 307-78 du cadastre de la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin.

Les motifs de la citation de cet immeuble sont les suivants:

- 1) la conservation du bâtiment présente un intérêt public;
- 2) le bâtiment présente un intérêt patrimonial, architectural et historique très fort qui doit être préservé;
- 3) le bâtiment permet d'assurer un rappel historique de l'utilisation de ce site;
- 4) le bâtiment présente un bel exemple de l'architecture institutionnelle qui caractérise la ville de Saint-Romuald et constitue un des points de repère important de son quartier;
- 5) le bâtiment a été répertorié en 1984 par Claude Bergeron, conseiller en patrimoine et considéré comme possédant un état d'authenticité excellent ainsi qu'une valeur patrimoniale très forte;
- 6) des menaces de transformation pèsent sur le bâtiment compte tenu des rénovations qui doivent y être effectuées;
- 7) des possibilités de recyclage du bâtiment peuvent être envisagées, permettant la mise en valeur du bâtiment.

Le règlement 453-94 citant monument historique le bâtiment sis au 2172, chemin du Fleuve prendra effet à compter de la date de signification de l'avis spécial au propriétaire du monument historique, effectuée conformément à l'article 77 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

Cette action est un bel exemple de conservation du patrimoine historique postal. Plusieurs projets de mise en valeur de ce patrimoine sont à l'étude présentement.

## AUX MEMBRES DE LA S.H.P.Q.

### Composition du nouveau bureau de direction

Lors de la dernière assemblée générale, les membres suivants ont été élus ou réélus à l'unanimité pour un délai de 2 ans:

Président: Monsieur Claude Gignac

1er Vice-Président: Monsieur Jacques Poitras

2e Vice-Président: Monsieur François Bienvenue

Secrétaire: Monsieur Grégoire Teyssier

Trésorier: Monsieur Michel Gagné

### TOUTE COMMUNICATION AVEC LA SOCIÉTÉ DOIT DÉSORMAIS ÊTRE ADRESSÉE AU NOUVEAU SECRÉTAIRE:

M. Grégoire Teyssier, secrétaire

Société d'histoire postale du Québec

4081, rue des Cascades

Charny (Québec)

G6X 1G8

Tél: (418) 832-4349

\*\*\*\*\*

*Le compte-rendu de la dernière assemblée générale sera envoyé aux membres qui en feront la demande.*